[Impressum]

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Band (Jahr): 20 (1949)

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Il est tout naturel que l'introduction de l'insémination artificielle en Suisse rencontre une sérieuse résistance et les raisons en sont connues. Est-elle justifiée ? Jusqu'à un certain point peut-être, mais une chose est certaine, c'est qu'il est difficile de lutter contre le progrès et que l'introduction de cette nouvelle méthode d'élevage ne nuira certainement pas à notre cheptel suisse. Peut-être devrons-nous attendre encore de nombreuses années, mais l'insémination artificielle aura tout de même le dessus, parce qu'elle offre de réels avantages aux éleveurs.

Si cette méthode n'était pas excellente l'étranger l'aurait abandonnée depuis longtemps. Au contraire, nous voyons qu'au Danemark, par exemple, d'après les statistiques les plus récentes, près de 400,000 vaches ont été inséminées artificiellement. Au début de 1947 les U.S.A. comptaient près de 400 associations pour l'insémination artificielle, réparties dans 23 Etats avec un effectif d'un million et demi de vaches. Evidemment nous ne pouvons pas comparer notre pays avec les Etats-Unis, mais ces quelques chiffres illustrent bien l'intérêt et les avantages économiques que peuvent tirer les éleveurs de cette méthode d'élevage.

Avant de conclure, espérons que d'ici quelques années, l'élevage bovin jurassien sera grandement amélioré grâce à l'introduction de l'insémination artificielle et que les agriculteurs du Jura pourront aussi bien que leurs camarades des régions d'élevage — participer avec succès à l'exportation du bétail. Le Jura est une contrée d'élevage excellente, grâce à son sol et à sa nature riches. Que les bovins en profitent autant que les chevaux, voilà une chose que tout le monde souhaite pour le bien-être du Jura.

> R, CORMINBŒUF, ing. agr. prof. Ecole d'agriculture, Courtemelon.

Contribution à l'hydrologie du Val de Saint-Imier

Dans notre mémoire, du No 1 du « Bulletin », il faut apporter la correction suivante. Nos profils originaux, comme le précise le texte, étaient aux échelles 1:25.000 et 1:160. Mais, à notre insu, ils ont été rapetissés. Les vraies échelles sont : profils 1, 2, 3 et 4, éch. 1 : 39,600 ; profil 6, éch. 1 : 224.

> Dr ALBERT EBERHARDT chimiste, Saint-Imier

ORGANES DE L'ADIJ

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 9 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37
Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Administr. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité: Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S. A., Delémont
Abonnement annuel: Fr. 6.— Prix du numéro: Fr. 1.—
Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source